

Direction de l'OMP – délégation SPG

Séance du 11 mai 2010, 17h00 – 18h00 à l'OMP

Présents SPG : O. Baud, A.-L. Fernandez, L. Lavarini, S. Théodoloz
Présents OMP : M. Dandelot, S. Eliez, C. Vincent Gatti

Ordre du jour proposé par la SPG :

- EFP de Conches – repas
- Commission du personnel de l'OMP
- Avenir du mercredi matin dans les CMP
- Les MS et l'OMP
- Groupe de travail sur les cahiers des charges des RI et des inspecteurs
- Organigramme de l'OMP
- Poste, rôle et statut de Mme H. Wood
- Educateur référent dans les REP
- Remplacement d'éducateurs dans les REP
- Divers

Début de la séance à 17h10.

1. Poste, rôle et statut de Mme H. Wood:

S. Eliez explique que le poste de Mme H. Wood est financé grâce à des donations pour une période de 2 ans. Suite à cette période, selon la pertinence du besoin, son poste sera reconduit, mais cette fois-ci elle sera payée par le DIP.

S. Eliez nous indique que Mme H. Wood est une psychologue, responsable du centre de diagnostic de l'autisme. Elle reçoit environ 50 enfants par année. Ces enfants sont déjà pris en charge par des psychologues (d'institution ou privé) et elle est là afin de donner un avis supplémentaire d'expert. En effet, quand le psychologue est en difficulté et qu'il a besoin d'un second avis, il fait appel à Mme H. Wood.

O. Baud demande pourquoi le DIP fait appel à des fonds privés? S. Eliez répond que l'OMP fonctionne beaucoup avec le privé, que c'est habituel dans la culture médicale.

S. Eliez a trouvé beaucoup de fonds privés pour l'OMP et ce, depuis 4 ans.

S. Eliez précise que Mme H. Wood travaille à 60%, qu'elle est fonctionnaire à l'Etat et qu'elle n'a pas de statut spécial. L'Etat reçoit de l'argent afin de payer son salaire, mais elle a le même contrat que les autres psychologues.

Les consultations de Mme H. Wood sont payantes, au même titre que les bilans de QI. Le reste du temps, Mme H. Wood a une consultation privée sur le canton de Vaud

2. Commission du personnel de l'OMP :

C. Beer souhaite la constitution d'une commission du personnel de l'OMP.

La préoccupation de S. Eliez est que cette commission soit représentative du personnel avec tous les corps de métiers représentés. S. Eliez est emprunté par la constitution faite lors de la réunion du personnel de l'OMP le 24 mars dernier, car cela n'a pas été

fait selon lui de manière démocratique. Il est important pour lui que tous les gens aient l'impression d'être représentés. Il regrette que tous les syndicats ne soient pas représentés comme celui des logopédistes (AMIG). A l'OMP, les corps de métier sont multiples et sont représentés par de nombreux syndicats ou associations professionnelles. S. Eliez aimerait tous les rencontrer et pas seulement les 3 syndicats que sont la SPG, le SIT et la SSP. S. Eliez regrette que C. Beer n'ait retenu que ces 3 syndicats.

O. Baud souligne qu'il y a déjà une rencontre de prévue, le 18 mai prochain au soir. Il souligne le fait que C. Beer a pris note qu'une commission provisoire a été constituée. Il regrette que l'OMP n'en fasse pas de même et qu'une date ne soit pas fixée afin de rencontrer cette commission provisoire. Il rappelle que lors de l'assemblée du personnel, réunie le 24 mars 2010, il a demandé que 2 rencontres soient planifiées avant la fin de l'année scolaire pour pouvoir avancer. O. Baud rappelle que la SPG a fait des propositions qui ont été acceptées par C. Beer, que nous sommes donc dans une dynamique positive. Ainsi nous ne comprenons pas le mail de S. Eliez et la position de la direction de l'OMP vis-à-vis de la commission du personnel de l'OMP.

O. Baud précise que la convocation à l'AG du personnel de l'OMP du 24 mars dernier et le mail de S. Eliez ont été envoyés aux mêmes personnes. Il ajoute que la convocation annonçait clairement qu'une élection aurait lieu dans le but de constituer une délégation du personnel. O. Baud ne veut pas que l'OMP se mette en concurrence avec la SPG.

Toutefois, selon la SPG, ce n'est pas à la direction de l'OMP d'organiser l'élection de la commission de son personnel!

S. Eliez reste sur ses positions, et rappelle que c'est un problème de représentativité en termes de groupe professionnel. La réalité, selon lui, est que les professionnels autres que les enseignants ne se sentent pas concernés par l'appel de la SPG, syndicat des enseignants!

O. Baud indique que les syndicats souhaitent également cette représentativité et qu'ils travailleront dans ce sens. O. Baud pose la question suivante : « A qui est-ce de juger si la commission est représentative ou pas, sachant qu'il n'y a pas que des enseignants dans cette commission, loin de là ?! ».

O. Baud souligne le fait que c'est le personnel lui-même qui s'est proposé et que les syndicats n'ont fait qu'organiser la réunion du personnel.

Selon M. Dandelot, l'OMP n'est pas liée par la résolution adoptée à l'assemblée du personnel de l'OMP, car c'est l'OMP lui-même qui est responsable de cette commission. L'OMP ne veut pas déléguer la responsabilité aux syndicats.

O. Baud rappelle quand même à nouveau que C. Beer a reconnu que le travail a été fait et qu'il a reconnu la commission provisoire. Maintenant, O. Baud attend que la direction de l'OMP légitime cette commission provisoire.

M. S. Eliez étant attendu à un autre rendez-vous quitte notre réunion à 17h50.

La séance continue avec les autres personnes présentes.

3. Educateur référent dans les REP - Remplacement d'éducateur dans les REP :

Au jour d'aujourd'hui, M. Dandelot nous informe que l'OMP est dans une phase de recrutement pour l'engagement des éducateurs. L'OMP recherche des éducateurs avec

des compétences spéciales, car ils auront une affectation spéciale.

Ces futurs éducateurs ont d'abord un premier entretien avec C. Vincent Gatti et des éducateurs. Puis ils font un entretien avec M. Dandelot. Puis ils passent un troisième entretien avec une personne de la filière médico-psychologique. Pour finir, ils ont un quatrième et dernier entretien avec B. Riedweg.

La SPG ne s'inquiète pas de la façon dont l'OMP recrute les futurs éducateurs dans les REP, mais de comment organiser la passation des dossiers entre les anciens éducateurs et les futurs, pour une question de qualité de travail. L'OMP répond qu'il n'est pas possible d'envisager une passation. C'est toutefois un souci réel, souligne M. Dandelot, mais qu'il y a un problème de calendrier. L'OMP peut trouver par contre une solution au cas par cas. A.-L. Fernandez argumente sur le fait qu'il est important pour les familles de découvrir le nouvel éducateur en présence de l'actuel pour un passage plus en douceur, il faudrait pour cela réfléchir à une collaboration sur 1 ou 2 jours entre les 2 éducateurs.

4. Groupe de travail sur les cahiers des charges des RI et des inspecteurs :

La situation des inspecteurs est à l'étude. Le cahier des charges n'est pas encore prêt. Il est en attente d'une validation.

O. Baud demande si un appel d'offre sera fait pour la rentrée 2010 ou si nous allons continuer à fonctionner avec les personnes déjà en place. M. Dandelot annonce qu'aucun inspecteur ne démissionne.

En ce qui concerne le cahier des charges de RI, il ne serait pas élaboré tant que celui des inspecteurs n'est pas validé.

5. Les MS et l'OMP :

Pour la rentrée prochaine, la façon d'attribuer les MS dans les regroupements ne va pas changer. Les élèves de l'OMP sont comptés au même titre que les élèves de l'enseignement ordinaire. Les sous restent au DIP et ne sont pas gérés par l'OMP, il n'y a donc pas de raison, selon M. Dandelot que cela change ! Pour lui, il est important que l'OMP continue à travailler avec le MS de l'enseignement ordinaire.

Aux EFP, les MSS ont demandé une augmentation de temps de travail, mais selon M. Dandelot, ce n'est pas à eux de demander. Il est conscient qu'il y a des problèmes d'équité au sein de l'OMP, mais cela dépend de cas en cas.

O. Baud demande s'il y a une évaluation quantifiée des besoins en MS qui est quantifié ? M. Dandelot répond que ce n'est pas le cas dans l'enseignement spécialisé.

M. Dandelot avoue qu'à l'OMP il y a des situations et des historiques qui sont en place avec des aménagements. Rien n'est généralisé, il n'y a que des bricolages, mais il ne faut pas s'en contenter...

Les prestations des MS doivent être maintenues tant que les ressources ne sont pas transférées du DIP à l'OMP ! Pour la rentrée 2010 les choses restent ainsi, pour 2011, il y aura des changements, mais aussi dû au changement d'horaire si il a lieu.

6. Avenir du mercredi matin dans les CMP :

Les EFP et les regroupements n'ont pas l'école le mercredi matin. Les institutions pour petits accueillent les élèves le mercredi matin, cela est dû à un historique, pour favoriser la prise en charge sur le long terme, pour les réintégrer en division ordinaire.

Les institutions qui accueillent des élèves avec handicaps, accueillent aussi le mercredi matin, pour soulager la famille dans la prise en charge de leur enfant. Aujourd'hui il n'y a à nouveau pas d'équité, mais il faudrait que toutes les structures soient ouvertes le mercredi matin, ce qui n'est pas la réalité. S'il y a le mercredi matin dans l'ordinaire, il y aura aussi le mercredi matin dans le spécialisé. Dans les regroupements, s'il y a l'école le mercredi matin, il faudra augmenter de 9.3% les postes, pour offrir des prestations durant les 4 périodes supplémentaires, puisque le temps de présence des enseignants auprès des élèves ne doit pas augmenter.

Il n'y aura donc pas l'école le mercredi matin à l'OMP pour la rentrée 2010.

7. EFP de Conches – repas :

Les enseignants se réunissent lundi 17 mai matin afin de discuter d'un arrangement à l'interne dans l'école pour la prise en charge du repas des élèves.

Les enseignants sont prêts à avoir un arrangement pour l'année scolaire 2010-2011, afin d'éviter de faire perdre aux élèves de l'EFP Conches cette prestation, mais ce, uniquement pour une année.

8. Organigramme de l'OMP :

Il ne change pas.

Fin de la séance à 18h35.

Notes de séance : Séverine Théodoloz, complétées par Anne-L. Fernandez